



## CHARTRE DU BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION NICOSIE ACCUEIL - VIVRE À CHYPRE

Cette chartre du bénévolat proposée par Nicosie Accueil – Vivre à Chypre reprend les « règles d'or » du bénévolat:

1. Je suis inscrit à Nicosie Accueil – Vivre à Chypre, et je veille à ce que les personnes participant à l'activité soient également inscrites à Nicosie Accueil – Vivre à Chypre Accueil, dans un souci d'assurance.
2. Je suis bénévole, et je respecte les règles de l'association. Ainsi, je ne perçois aucune rémunération personnelle pour le travail que je réalise pour l'association.
3. Je participe à la réunion annuelle du Bureau et prépare un bilan de fin d'année que je transmets à la responsable des activités.
4. Je n'utilise ni les listes de diffusion, ni l'annuaire des membres à des fins commerciales. Je ne les diffuse pas vers d'autres structures ou associations sous peine d'exclusion.
5. Je n'hésite pas à demander soutien ou conseil auprès du Bureau et/ou de mon responsable, si je rencontre des difficultés.
6. Je respecte l'intégrité physique et psychique de la personne qui participe, sans porter de jugement.
7. Je respecte le devoir de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de sa fonction et après la cessation de mon activité.
8. Je m'engage à collaborer avec les autres bénévoles ainsi qu'avec les professionnel-le-s
9. Je me sens responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association (ou groupe).

En vous souhaitant beaucoup de plaisir et de succès dans votre rôle de bénévole !

Le bureau

Nom du Bénévole:

Date & Signature: